

L'ADRESSE Thori'Lagny

TARIFS DE L'AGENCE

Des taux de commissions et d'honoraires maximums

Arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 29 juin 1990
sur l'affichage des Prix et Prestations de services

VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Forfait de 4 000 € TTC
auquel s'ajoute une commission de
4 % TTC calculée sur le prix de vente

ESTIMATION (vente ou location)

Estimation simple (Valoris Adresse) offerte
Attestation de valeur écrite : 150 € TTC
à valoir sur les honoraires de vente ou de mise en location

GERANCE

% calculés sur la base des encaissements hors dépôt de garantie

	% HT	% TTC
Gestion des loyers.....	4,96	5,95
Gestion des charges de copropriété	0,92	1,10
Gestion des travaux, remises en état, sinistres dégats des eaux ...	1,33	1,60
Garantie des loyers et détériorations immobilières.....		2,60

LOCATION

Bail d'habitation résidence principale

Honoraires à la charge du bailleur

entremise et négociation : 90 € TTC

visite, dossier, bail :

12 € par m² en zone très tendue

10 € par m² en zone tendue

8 € par m² sur reste du territoire

état des lieux d'entrée :

3 € par m², doublés si location meublée

précision : par m² de surface habitable (loi Boutin)

Honoraires à la charge du locataire

visite, dossier, bail :

12 € par m² en zone très tendue

10 € par m² en zone tendue

8 € par m² sur reste du territoire

état des lieux d'entrée :

3 € par m²

Bail commercial et Bail professionnel

16 % HT du quittancement annuel + TVA applicable
à la charge exclusive du locataire (sauf convention contraire)

Bail emplacement de stationnement

140 € TTC à la charge du bailleur

140 € TTC à la charge du locataire

Autre bail

12 % HT du quittancement annuel + TVA applicable
à la charge exclusive du locataire (sauf convention contraire)